

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 22

Nombre de conseillers communautaires votants : 24

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-406 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2024-375 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	ORION - Chantonay	1 000,00 €
	ORION - Chantonay	1 000,00 €
	ORION - Chantonay	1 000,00 €
	TELLIER - Bournezeau	1 000,00 €
	VERGNAUD - Rochetrejoux	1 000,00 €

... / ...

DP 2024-376 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024	CAREIL - Chantonnay MAGAUD - Chantonnay BEIGNON - Saint-Hilaire-le-Vouhis	5 000,00 € 1 100,00 € 404,00 €
DP 2024-376 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE – Programme 2024	PINEAU - Rochetretjeux PIRONNET - Saint-Germain-de-Prinçay	250,00 € 250,00 €
DP 2024-377 Devis VENDÉE BUREAU SARL ADESK - SMOOV DESIGN – Création d'espaces de travail – Acquisition de mobilier pour l'accueil des nouveaux agents	SARL ADESK VENDÉE BUREAU – SMOOV DESIGN	2 353,82 € HT
DP 2024-378 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien rue de l'Océan, Commune de Saint-Prouant, contenance de 3 518 m ² , cadastré section AB n° 315, 430, 491 et 652, au prix de 220 000 €.	
DP 2024-379 Convention de pâturage – Actipôle la Vouraie	Signature de la convention de pâturage, à titre gracieux, avec M. BRETEAU concernant la mise à disposition de la parcelle ZP n° 128 située sur la Commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis. Elle est conclue pour une durée d'un an à partir du 1 ^{er} octobre 2024 et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.	
DP 2024-380 Convention de résidence artistique de territoire avec la compagnie GRIZZLI	Convention avec l'association « Compagnie GRIZZLI »	15 000,00 € TTC
DP 2024-381bis Devis SARL OZAÉ – Graviers concassés pour les aires des jeux – Zone de loisirs de la Morlière à Sigournais	SARL OZAÉ Graviers Déco	2 471,69 € HT
DP 2024-382 Devis Les Cafés Albert – Achat machine à café	SAS Les Cafés Albert	1 930,00 € HT
DP 2024-383 ACTIF EMPLOI – Distribution du magazine communautaire – Octobre 2024	Association Actif Emploi	4 977,38 €
DP 2024-384 Devis SAS EIFFAGE ROUTE – Potelets en bois sur les trottoirs – Secteur central du Vendéopôle à Bournezeau	SAS EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST	1 698,00 € HT
DP 2024-385 Devis de l'autrice WITEK Jocelyne – Ateliers – Activités accessoires de droits d'auteur	WITEK Jocelyne, entrepreneur individuel	2 462,00 €
DP 2024-386 SAS INETUM SOFTWARE FRANCE – Contrats de maintenance et d'hébergement du logiciel CART@DS	SAS INETUM pour le logiciel CART@DS pour une durée de 3 ans, soit du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.	13 819,86 € HT
DP 2024-387 Devis SARL Agence Morgane Communication – Création et impression cartes de vœux 2025	SARL Agence Morgane Communication	2 205,00 € HT

.../...

DP 2024-388 Devis SARL Agence Morgane Communication - Mise à jour 2024 et impression Guide des producteurs	SARL Agence Morgane Communication	1 830,00 € HT
DP 2024-389 Devis SARL STUDIO AA - Création et réalisation des livrets du festival « Les Petits Détours » Édition 2025	SARL Studio AA	3 500,00 € HT
DP 2024-390 Devis raccordements eau, électricité, assainissement des modulaires à usage de cabinets médicaux	- EURL TP GRIMAUD Devis n° D0008875 - SARL LAMOTHE & DAVID Devis n° 12506 - SARL LAMOTHE & DAVID Devis n° 12507	2 151,25 € HT 2 483,99 € HT 1 211,80 € HT
DP 2024-391 Virements de crédits au sein du budget annexe 67003 Ateliers Relais	La somme de 6 000 € fera l'objet d'un virement du compte 2031 (Chapitre 020) au compte 21538 « Autres réseaux » au chapitre 21.	
DP 2024-392 Attribution du marché d'assurance dommages ouvrage pour la « réhabilitation partielle et extension de l'EHPAD Les Érables à Saint-Prouant »	SMACL ASSURANCES SA	45 257,42 € HT
DP 2024-393 Devis ELECTRE DATE SERVICES - Abonnement logiciel métier - Réseau des bibliothèques	SA ELECTRE DATE SERVICES Abonnement à compter du 1 ^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.	1 850,00 € HT
DP 2024-394 Devis SAS MANUTAN Collectivités - Acquisition équipements et mobilier - Ateliers relais 11-13 rue des Coulemelles à Chantonnay	SAS MANUTAN Collectivités	3 514,21 € HT
DP 2024-395 Avenant n° 2 au marché public n° 2024-18 « Location d'un bâtiment modulaire à usage de cabinets médicaux »	L'avenant n° 2 est décidé. Il a pour objectif d'ajouter un bureau supplémentaire dédié à un cabinet orthophoniste, avec une superficie de 14,70 m ² et point d'eau, entraînant une augmentation du montant total du marché, portant le montant après avenants à 142 434,00 € HT, soit 170 920,80 € TTC. L'avenant 2 augmente le montant du marché initial de + 4,21 %.	
DP 2024-396 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	GIRAUD - Chantonnay HERBRETEAU - Bournezeau BROSSARD - Chantonnay	750,00 € 1 311,00 € 1 922,00 €
DP 2024-396 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	BICHOT - Saint-Germain-de-Prinçay DRAPEAU ET BABIN - Saint-Martin-des-Noyers	250,00 € 3 750,00 €
DP 2024-397 Aide aux entreprises - Versement d'une aide à l'entreprise « TALLINEAU EMBALLAGE SERVICE » à Chantonnay	Entreprise TALLINEAU EMBALLAGE SERVICE	5 000,00 €
DP 2024-398 Aide à l'installation de médecins généralistes - Convention n° 2	Signature de la convention n° 2 concernant l'installation d'un médecin généraliste à temps partiel (60 %) au sein de l'association ADMR du Centre de Santé Polyvalent - rue Nationale à CHANTONNAY	

DP 2024-399 Devis SARL Agence Morgane Communication – Création nouvelle identité 2025 - Refonte et impression de l'illustration des tote-bags	SARL Agence Morgane Communication	2 870,00 € HT
DP 2024-400 Atelier relais n° 6 – Rue de l'Industrie – Bail de courte durée avec M. GRUIA GROZA, LAURENTIU	Bail de courte durée entre la CCPC et M. GRUIA Groza, Laurentiu pour la location de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay. La durée du bail de courte durée est de trois mois. Il commencera le 1 ^{er} octobre 2024 et se terminera le 31 décembre 2024.	
DP 2024-401 Avenant n° 2 au lot 2 du marché de travaux n° 2024-5-2 relatif à la rénovation de l'EHPAD Les Humeaux	L'avenant n°2 est décidé. Cette prestation supplémentaire a pour incidence financière une augmentation du marché de 571,20 € HT, soit 685,44 € TTC, portant le montant après avenants à 29 997,74 € HT, soit 35 997,28 € TTC. L'avenant 2 augmente le montant du marché initial de + 2,05 %.	
DP 2024-402 Location de l'atelier relais n° 1 à l'Actipôle de la Vouraille à Saint-Hilaire-le-Vouhis	Bail de courte durée entre la CCPC et l'association NIIGHT RIDERZ pour la location de l'atelier relais n° 1 situé à l'Actipôle de la Vouraille à Saint-Hilaire-le-Vouhis. La durée du bail de courte durée est de deux années. Il commencera le lundi 4 novembre 2024 et se terminera le 3 novembre 2026.	
DP 2024-403 Devis SARL LAMOTHE & DAVID – Pépinière d'entreprises de Benêtère à Sigournais - Atelier 32 – Passage en triphasé	SARL LAMOTHE & DAVID	2 361,51 € HT
DP 2024-404 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « Sébastien PAJOT » à Sainte-Cécile	Entreprise individuelle « Sébastien PAJOT »	4 000,00 €
DP 2024-405 Protocole d'accord transactionnel à intervenir avec la SARL Centre aquatique l'Odyss dans le cadre de la reprise de travaux en matière de performances acoustiques du centre aquatique l'Odyss	Approbation du protocole d'accord transactionnel avec la SARL Centre Aquatique L'Odyss afin de rechercher une solution amiable et transactionnelle pour prévenir, via un contrat écrit, un litige éventuel et ayant pour objet des concessions réciproques et équilibrées, sans être pour autant équivalentes.	

Signatures :

Médecins généralistes : Baux professionnels	
Mme Hélène BOULESTREAU	Le présent bail professionnel est consenti et accepté pour une période de six ans, prenant effet le 30.09.2024 pour expirer le 29.09.2030, pour un montant de 9 € / m ² avec une prise en charge par l'EPCI des charges des parties communes.
M. Denis PHELIPEAU	
Mme Bénédicte REMY	
M. Dominique REMY	
Infirmiers : Baux professionnels	
Société Civile Professionnelle (SCP) d'infirmiers « Christophe ZARATIEGUI, Olivier BESSON et Linda TURPAUD	Le présent bail professionnel est consenti et accepté pour une période de six ans, prenant effet le 30.09.2024 pour expirer le 29.09.2030, pour un montant de 9 € / m ² avec une prise en charge par l'EPCI des charges des parties communes.

.../...

Kinésithérapeutes : Contrats de louage et avenants	
M. Julien NORMAND	Le présent contrat est consenti et accepté pour une période de 2 mois prenant effet le 30.09.2024 pour expirer le 30.11.2024, pour un montant de 9 € / m ² avec une prise en charge par l'EPCI des charges des parties communes, complété par un avenant pour prendre en compte la baisse de recettes due à l'absence de l'assistant des kinésithérapeutes.
M. Adrien PASQUIER	
Orthophoniste : Baux professionnels	
Mme Emmanuelle ROGER	Le présent bail professionnel est consenti et accepté pour une période de six ans, prenant effet le 30.09.2024 pour expirer le 29.09.2030, pour un montant de 9 € / m ² avec une prise en charge par l'EPCI des charges des parties communes.

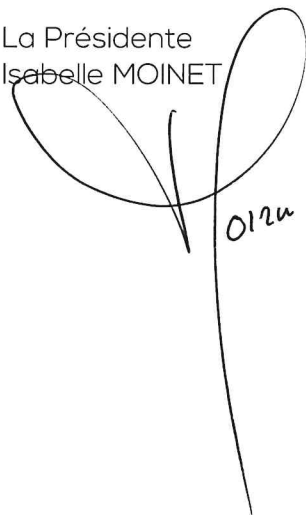
Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 22

Nombre de conseillers communautaires votants : 24

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-407 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 9 octobre 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

- o POUR AVIS :
Schéma intercommunal de développement de la lecture publique / Lecture publique : convention d'objectifs avec le Département de Vendée / Demandes de subventions – Maison des Adolescents et Réputé Land / Projet de règlement relatif à l'attribution des subventions versées aux associations culturelles, sportives et de loisirs pour 2025 et 2026 / Prime Energie PRESTALIS- Théorie de l'imprévision / Pacte fiscal et financier 2024-2026 / Décision de virement de crédits / Désignation de représentants pour le Comité des Partenaires de la CC du Pays de La Châtaigneraie.
- o POUR INFORMATION :
Gens du voyage : occupations illicites, nouveau dégât à proximité de l'aire / Permanences du CAUE : changement d'architecte-conseil / Service ADS – Ajout mission Publicité extérieure / CAO-CICP / Installation des box vélos et arrivée du TAD / Intempéries et récoltes – Soutien à la profession agricole / Numéro d'affichage appel CTA-CODIS / Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France / Agrivoltaïsme / Gestion des boues d'épuration – COPIL sur nouvelles contraintes techniques et étude départementale pour diagnostic.

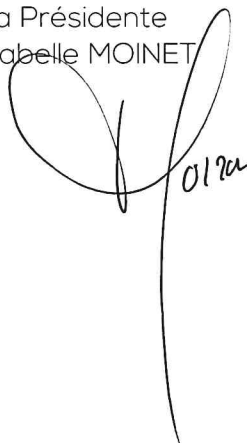
Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', with a date '01/2024' written next to it.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Dehaud', with a horizontal line underneath.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-408 MANDAT SPÉCIAL AU PRÉSIDENT : CONGRÈS DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE**

Nomenclature des actes : 5.6

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123 22-1 et R. 2123-22-2 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;

Vu la circulaire du 15 avril 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

... / ...

Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les Présidents d'intercommunalité peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacement pouvant ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;

Considérant qu'un élu peut se voir confier un mandat spécial à savoir une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communautaires ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont il est investi ;

Considérant que la participation de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au prochain Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France permettra à l'EPCI de pouvoir bénéficier de retours d'expérience bénéfiques pour le territoire, en raison notamment des participations aux tables rondes, des échanges avec d'autres élus et de la proximité avec les membres du gouvernement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

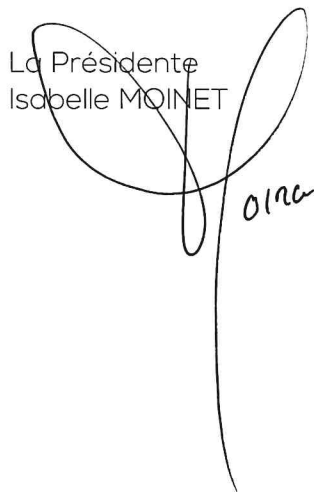
- de mandater Madame la Présidente à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France ;
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits


Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoinet', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Dehaud', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-409 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTION
DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE
DES AGENTS**

Nomenclature des actes : 7.10

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

... / ...

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq Centres de Gestion (CDG) des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-97, en date de 6 mars 2024, donnant mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des cinq CDG précités, pour :

- l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional ;
- la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes ;

Vu l'accord collectif départemental du 16 septembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 octobre 2024 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

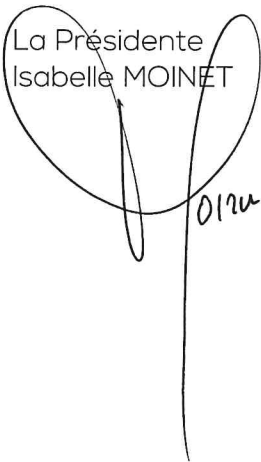
- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- De participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50 % de leur cotisation acquittée au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité) ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encircles the text 'Isabelle MOINET' and extends downwards as a long vertical line.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, featuring a series of fluid, overlapping loops and a horizontal underline at the bottom.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-410 REMBOURSEMENT D'ACCREDITATIONS PROFESSIONNELLES
ET DE BILLETS POUR LE FESTIVAL LE CHAINON MANQUANT**

Nomenclature des actes : 7.10

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.10 prévoyant l'organisation de manifestations culturelles ;

Considérant que les conditions générales de vente de la billetterie du festival « Le Chainon Manquant » ne permettent pas de pouvoir régler par mandat administratif ;

Considérant le déplacement effectué par l'agent communautaire, Madame Caroline OLIÉ, au festival précité les 19 et 20 septembre 2024 et les sommes avancées par l'agent pour l'achat de son accréditation professionnelle et des billets des spectacles ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

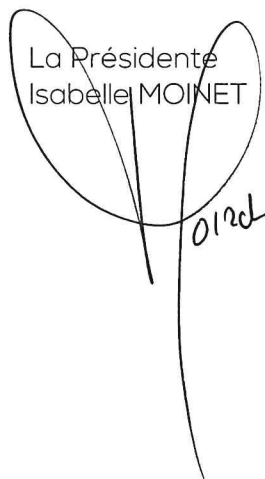
- De rembourser à Madame Caroline OLIÉ les sommes déboursées pour l'achat de l'accréditation professionnelle et des places de spectacle du festival « Le Chainon Manquant », soit un montant total de 95,00 €, sur présentation des pièces justificatives ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoinet', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Dehaud', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-411 APPROBATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MAISON DES ADOLESCENTS POUR L'EXERCICE 2024

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment les articles 4.2.12 et 4.2.13 ;

Vu la Convention Territoire Globale (CTG) approuvée par le Conseil communautaire par délibération n° 2024-367, en date du 25 septembre 2024, et dont l'axe n° 2 « L'enfance et la jeunesse : Accompagner les jeunes et leurs parents face à leurs préoccupations » prévoit des interventions auprès de ces publics un mercredi sur deux à l'Espace Sully à Chantonay ;

.../...

Considérant que la Maison des adolescents contribue à soutenir et accompagner gratuitement les adolescents et leurs parents dans leurs préoccupations, notamment grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs, d'animateurs, de professionnels de santé, etc.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Association	Action/Manifestation	Montant proposé
Maison des Adolescents	Fonctionnement de la permanence tous les 15 jours à Chantonay	10 000 €

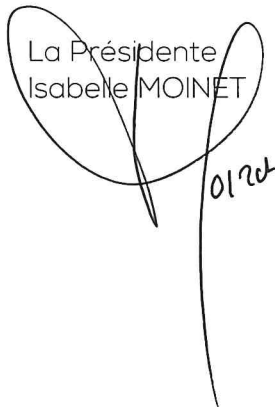
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

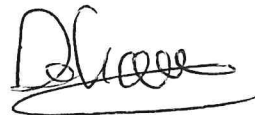
Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



01/24

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-412 APPROBATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'ATTRIBUTION
DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES
ET/OU DE LOISIRS, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons d'organisation et d'efficacité de traitement des demandes par la Communauté de communes et de simplification pour cette dernière et pour les associations, de mettre en œuvre un règlement d'attribution des aides pour les associations culturelles, sportives et/ou de loisirs ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 octobre 2024 ;

.../...

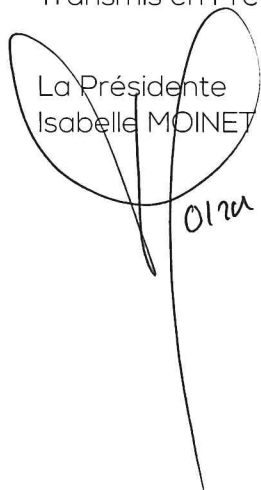
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe et à compter du 1^{er} janvier 2025, le règlement d'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et/ou de loisirs, dont le siège social est situé sur le territoire communautaire, prévoyant notamment que :
 - o Les dossiers de demande doivent être déposés avant le 15 février ou le 15 juillet pour des attributions respectives avant le 15 avril ou le 30 septembre ;
 - o Les critères d'attribution de subvention sont principalement orientés sur l'ampleur de l'événement organisé par les associations (rayonnement du territoire, participation à la vie locale, etc.) ;
 - o Le montant de la subvention est plafonné à 10 % du budget de l'événement, dans la limite de 4 000 € versés ;
 - o Le dossier de subvention est à télécharger sur le site internet de la Communauté de communes, et à défaut disponible en version papier à l'accueil du siège de la Communauté de communes ;
- D'autoriser la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Publié le 25/10/2024

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-413 BUDGET ANNEXE SPANC 67001 - ADMISSION EN NON-VALEUR
POUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES ET DÉLÉGATION À MADAME LA PRÉSIDENTE**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoyant l'ajout à l'article L. 2122-22 du CGCT relatif aux délégations de l'exécutif de l'assemblée délibérante d'un « 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation » ;

... / ...

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la liste de présentation en non-valeur n° 6972332315 transmise par le comptable public en date du 2 octobre 2024 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

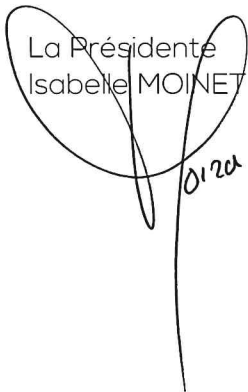
- D'approuver, telles que jointes en annexe, les demandes d'admission en non-valeur pour créances admises en non-valeurs énoncées pour un montant total de 290 €, par mandatement sur le compte 6541 du budget annexe SPANC ;
- De dire que cette dépense sera prévue au budget 2024 ;
- De déléguer à Madame la Présidente les admissions en non-valeur pour créances admises en non-valeurs pour créances irrécouvrables pour tout montant unitaire maximum de créance de 100 € au titre du budget annexe du SPANC ;
- D'autoriser la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle MOINET', written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a long vertical stroke extending downwards.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine DEHAUD', written over the printed name. The signature is bold and stylized, with a prominent horizontal stroke at the end.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-414 BUDGET PRINCIPAL 67000 - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET DÉLÉGATION À MADAME LA PRÉSIDENTE

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoyant l'ajout à l'article L. 2122-22 du CGCT relatif aux délégations de l'exécutif de l'assemblée délibérante d'un « 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation » ;

... / ...

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la liste de présentation en non-valeur n° 6972362915 transmise par le comptable public en date du 2 octobre 2024 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Comptable public dans les délais légaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

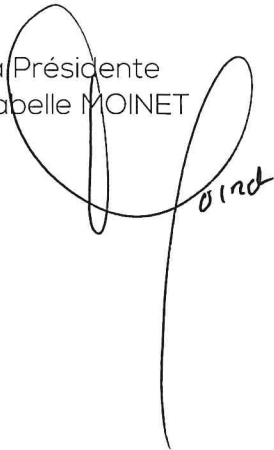
- D'approuver, telles que jointes en annexe, les demandes d'admission en non-valeur pour créances admises en non-valeurs énoncées pour un montant total de 1,82 €, par mandatement sur le compte 6541 du budget principal ;
- De dire que cette dépense sera prévue au budget 2024 ;
- De déléguer à Madame la Présidente les admissions en non-valeur pour créances admises en non-valeurs pour créances irrécouvrables pour tout montant unitaire maximum de créance de 100 € au titre du budget principal ;
- D'autoriser la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moynet', written over the printed name. The signature is stylized with loops and a long vertical stroke at the end.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Dehaud', written over the printed name. The signature is stylized with a prominent 'D' and a horizontal line at the end.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-415 APPROBATION DE CHÈQUES-CADEAUX « VENDÉE BOCAGE »
AUX AGENTS COMMUNAUTAIRES POUR NOËL 2024**

Nomenclature des actes : 4.5

Vu la Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale, prévoyant « les cas d'exclusion de l'assiette de cotisation de sécurité sociale », pour lesquels les chèques-cadeaux ne sont pas concernés ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations sociales et notamment son article 6, prévoyant que « le montants des avantages en nature [...] est déterminé dans tous les cas d'après la valeur réelle arrondie à la dizaine de centimes d'euros la plus proche » ;

... / ...

Considérant que le Conseil communautaire doit délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficie le personnel ;

Considérant l'action « Chèques-cadeaux Vendée Bocage » des Pays de Chantonay, La Châtaigneraie et Pouzauges mise en place sur les territoires des trois Communautés de communes ;

Considérant que cette opération a pour enjeu principal de soutenir l'économie locale ;

Considérant que l'attribution de chèques-cadeaux pour le personnel communautaire contribue à redonner du pouvoir d'achat aux agents, en bénéficiant à l'économie locale précitée ;

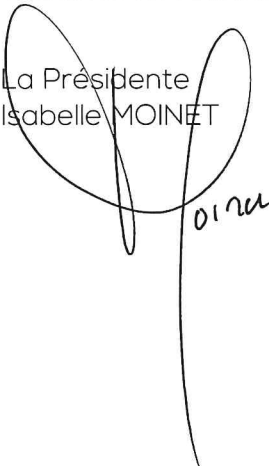
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer, pour cette fin d'année 2024 et dans le cadre de l'opération « Chèques-cadeaux Vendée Bocage », au titre d'un avantage en nature, des chèques-cadeaux aux agents de la Communauté de communes dans le respect des conditions suivantes :
 - o Bénéficiaires : Titulaires, stagiaires, contractuels, quelle que soit la catégorie d'emploi ;
 - o Conditions d'éligibilité : Être en activité au 31 décembre 2024 ;
 - o Montant : 40 €, à pondérer de la quotité de travail (et arrondi à la dizaine supérieure)
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Publié le 25/10/2024

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-416 APPROBATION D'UNE PRIME DÉFINITIVE RÉSULTANT DE LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE AU CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS POUR LE DÉLÉGATAIRE – THÉORIE DE L'IMPRÉVISION

Nomenclature des actes : 1.2

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29 ;

Vu l'article L. 6 3° du Code de la commande publique qui dispose que, « lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité » ;

Vu la circulaire du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ;

.../...

Vu la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique l'Odyss signée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la SAS Prestalis, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2021-52 en date du 3 mars 2021, et notamment son annexe 7 « compte d'exploitation prévisionnel » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-302, en date du 22 juin 2022, instaurant une indemnité provisionnelle relative au prix de l'énergie en faveur de la SAS Prestalis et accordant le versement d'une provision, d'un montant de 39 000 € annuel, pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-272, en date du 28 juin 2023, prolongeant une première fois l'indemnité provisionnelle relative au prix de l'énergie précitée en faveur de la SAS Prestalis et accordant le versement d'une provision, d'un même montant que lors son instauration et au prorata temporis, pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-363, en date du 27 septembre 2023, prolongeant une seconde fois l'indemnité provisionnelle relative au prix de l'énergie en faveur de la SAS Prestalis et le versement d'une provision, d'un même montant que lors son instauration et au prorata temporis, pour la période allant du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-445, en date du 6 décembre 2023, prolongeant une troisième fois l'indemnité provisionnelle relative au prix de l'énergie en faveur de la SAS Prestalis et accordant le versement d'une provision, d'un même montant que lors son instauration et au prorata temporis, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

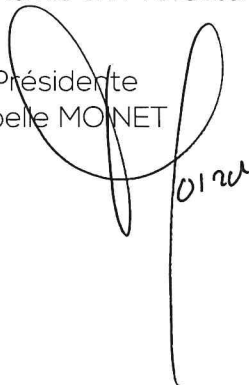
- de fixer le solde à verser à la SAS Prestalis au titre de la prime pour imprévision d'un montant de 168 758,96 €, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 mars 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Monnet', written over the printed name.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Dehaud', written over the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-417 APPROBATION DU SCHÉMA INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Nomenclature des actes : 8.9

Vu l'article L. 5211-63 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique.* »

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.11 « *Actions en faveur d'un réseau de bibliothèques et acquisition d'ouvrages communautaires* » ;

.../...

Considérant que sur la base d'un état des lieux des bibliothèques du territoire, le Schéma intercommunal de développement de la lecture publique sur le Pays de Chantonnay est défini par les trois axes prioritaires suivants :

- Axe n° 1 – Le renforcement du réseau intercommunal des bibliothèques :
 - o Redéfinition du partage des compétences entre intercommunalité et communes ;
 - o Renforcement des équipes ;
 - o Mise en circulation des collections sur le réseau ;
 - o Création d'une identité visuelle commune ;
- Axe n° 2 – La requalification des équipements :
 - o Création de la médiathèque intercommunale ;
 - o Accompagnement techniquement des projets de nouvelles bibliothèques du réseau ;
 - o Développement d'espaces accueillants ;
- Axe n° 3 – Placer les habitants au cœur du projet :
 - o Participation de publics cibles ;
 - o Développement d'une programmation culturelle régulière et de partenariats élargis ;
 - o Promotion de la participation des publics ;

Vu les avis favorables :

- de la Commission « Culture Jeunesse Familles » en date du 7 février 2023 ;
- du Bureau communautaire du 9 octobre 2024 ;

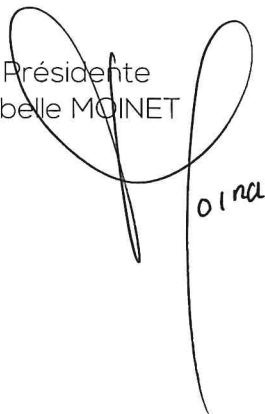
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que présenté en annexe, le Schéma intercommunal de développement de la lecture publique du Pays de Chantonnay ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', with a large loop at the top and a long vertical stroke extending downwards.

Publié le 25/10/2024

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine Dehaud', with a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 23

Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-418 LECTURE PUBLIQUE : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**

Nomenclature des actes : 8.9

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.11 « *Actions en faveur d'un réseau de bibliothèques et acquisition d'ouvrages communautaires* » ;

Considérant qu'en matière de lecture publique, la Bibliothèque Départementale de Vendée (BDV) propose la signature d'une convention d'objectifs ;

Considérant que cette convention formalise un cadre de collaboration et synthétise divers objectifs de développement entre la Bibliothèque Départementale de Vendée et la Communauté de communes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 octobre 2024 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

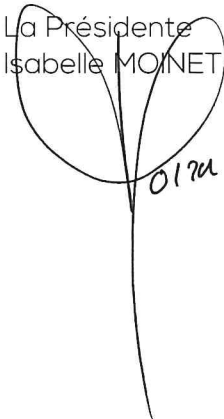
- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention d'objectifs en matière de lecture publique à intervenir entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la Bibliothèque Départementale de Vendée, prévoyant notamment que :
 - o la Communauté de communes s'engage à prévoir des surfaces, du personnel et des collections assurant le bon développement de la lecture publique sur son territoire ;
 - o la Bibliothèque Départementale de Vendée soutient financièrement et techniquement la Communauté de communes dans sa politique de développement de la lecture publique sur son territoire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Monnet', written over a faint, stylized graphic of a leaf or flower.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Dehaud', written in a cursive style.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
Nombre de conseillers communautaires présents : 23
Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-419 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES À VENDÉE EAU – APPROBATION DU PROTOCOLE DE TRANSFERT

Nomenclature des actes : 5.7

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, modifiée par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes, dite loi FERRAND-FESNEAU ;

... / ...

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024 et particulièrement l'article 4.1.6 relatif à l'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT ;

Vu les statuts modifiés du syndicat mixte Vendée Eau, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019-DRCTAJ/PIFL-107 en date du 28 mars 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-370, en date du 25 septembre 2024, approuvant le transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat Mixte Vendée Eau à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant les avis favorables :

- du Comité de pilotage dédié en date des 21 novembre 2023, 22 mars 2024, 17 avril 2024, 03 juillet 2024 et 09 octobre 2024 ;
- du Bureau communautaire en date des 22 novembre 2023, 03 janvier 2024, 07 février 2024, 21 février 2024 et 03 avril 2024 ;

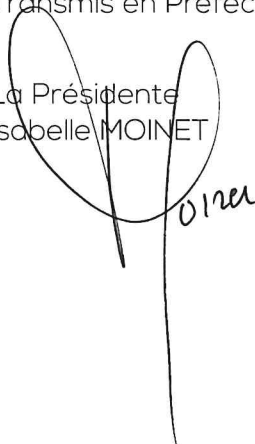
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que présenté en annexe, le protocole de transfert de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2025, entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et le syndicat mixte Vendée Eau ;
- = d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits


Transmis en Préfecture le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Publié le 25/10/2024

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 23 octobre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une huitième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Éric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique – Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 23
 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Christine DEHAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-420 SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement l'article L. 5211-1 pour lequel il est prévu que « *Les syndicats mixtes [...] sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie* », faisant ainsi renvoi aux dispositions applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), et notamment aux modalités de mise à disposition des rapports d'activités de ces Établissements, tel que cela est prévu par l'article L. 5211-39 du Code précité ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.3 relatif à la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Bassin du Lay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2020-DRCTAJ-720 du 5 novembre 2020 ;

Considérant le rapport d'activité présenté par le Syndicat Mixte Bassin du Lay ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

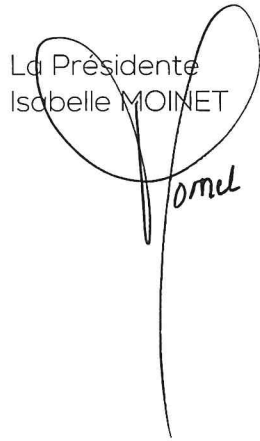
- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte Bassin du Lay.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'moinet', written over the printed name of the president.

Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dehaud', written over the printed name of the secretary.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

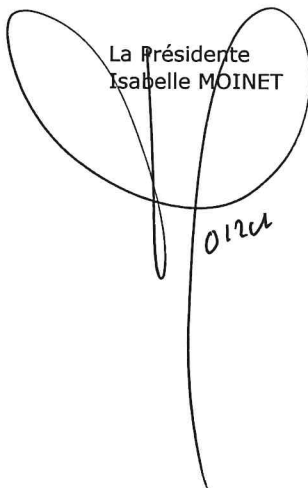
AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOSSINOT Christian	E	DROUAILT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	E/P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZCUBAIRÉ Ingrid	P
CHEU Viviane	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIERE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	E	PELTANCHE Eric	E		

Absents et excusés avec pouvoir :

Mme GOURMAUD Catherine a donné pouvoir à M. PAILLAT Dominique - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe (à partir de la délibération n° 2024-408)

2024-406	DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2024-407	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2024-408	MANDAT SPÉCIAL AU PRÉSIDENT : CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE	Approuvée à l'unanimité
2024-409	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS	Approuvée à l'unanimité
2024-410	REMBOURSEMENT D'ACCREDITATIONS PROFESSIONNELLES ET DE BILLETS POUR LE FESTIVAL LE CHAINON MANQUANT	Approuvée à l'unanimité
2024-411	APPROBATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MAISON DES ADOLESCENTS POUR L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2024-412	APPROBATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET/OU DE LOISIRS, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025	Approuvée à l'unanimité
2024-413	BUDGET ANNEXE SPANC 67001 - ADMISSION EN NON VALEUR POUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET DÉLÉGATION À MADAME LA PRÉSIDENTE	Approuvée à l'unanimité
2024-414	BUDGET PRINCIPAL 67000 - ADMISSION EN NON VALEUR POUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET DÉLÉGATION À MADAME LA PRÉSIDENTE	Approuvée à l'unanimité
2024-415	APPROBATION DE CHEQUES-CADEAUX « VENDÉE BOCAGE » AUX AGENTS COMMUNAUTAIRES POUR NOËL 2024	Approuvée à l'unanimité
2024-416	APPROBATION D'UNE PRIME DÉFINITIVE RÉSULTANT DE LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE AU CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS POUR LE DÉLÉGATAIRE - THÉORIE DE L'IMPRÉVISION	Approuvée à l'unanimité
2024-417	APPROBATION DU SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	Approuvée à l'unanimité
2024-418	LECTURE PUBLIQUE : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE	Approuvée à l'unanimité
2024-419	TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES À VENDÉE EAU - APPROBATION DU PROTOCOLE DE TRANSFERT	Approuvée à l'unanimité
2024-420	SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023	Le Conseil communautaire prend acte

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Christine DEHAUD

